



**Décision n° 2021-DC-0707 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 2 mars 2021
relative aux modalités d’audition à distance par le collège
de personnes extérieures à l’ASN**

L’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-1 à L. 592-31-1 ;

Vu l’ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l’ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l’état d’urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d’organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 du 9 octobre 2018 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant adoption du règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1^{er}

Le président peut décider que des personnes extérieures à l’ASN seront entendues par le collège au moyen d’une conférence téléphonique ou audiovisuelle, ou par tout procédé assurant l’échange d’écrits transmis par voie électronique, dans les conditions prévues par l’ordonnance du 6 novembre 2014 susvisée et le décret du 26 décembre 2014 susvisé.

Le dispositif d’audition mis en œuvre permet l’identification des participants, leur participation effective au point de l’ordre du jour concerné et garantit la confidentialité des débats vis-à-vis des tiers.

Article 2

La présente décision prend fin au plus tard à l’expiration de la période prévue à l’article 1^{er} de l’ordonnance du 2 décembre 2020 susvisée.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 2 mars 2021.

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Signé par :

Bernard DOROSZCZUK

Sylvie CADET-MERCIER Lydie EVRARD Jean-Luc LACHAUME Géraldine PINA